

# **DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

## **IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION DE PRÉPARATION DE COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION (CSR) SUR L'ÉCOPÔLE AGORA NOYELLES-GODAULT (62)**

### **RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

ÉTAPE 6 DU DÉPÔT DÉMATÉRIALISÉ

P.J. N°4 DU CERFA 15964\*03

R.122-5-II-1° DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

*13 mai 2025*

## Informations relatives au document

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>Auteur(s)</b>	Gaëlle YVER-MARY
<b>Version</b>	B
<b>Référence</b>	<b>E5148P02T01</b>
<b>Numéro CRM</b>	<b>ENTD06601</b>
<b>Nom du fichier</b>	E5148_SUEZ_AGORA_DDAE_E6.4_RNT-EIE_B.docx

### HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Rédigé par</b>	<b>Visé par</b>	<b>Modifications</b>
A	18/04/2025	Gaëlle YVER-MARY	Audrey ALLONCLE	Dossier pour relecture finale
B	13/05/2025	Gaëlle YVER-MARY	Audrey ALLONCLE	Version pour dépôt

### DESTINATAIRES

<b>Nom</b>	<b>Entité</b>
Guillaume VILLEMIN	SUEZ

## SOMMAIRE

---

<b>1 - INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>2 - DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>6</b>
<b>3 - ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET .....</b>	<b>7</b>
<b>4 - DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ÉTUDIÉES ET JUSTIFICATION DU CHOIX DE LA SOLUTION RETENUE.....</b>	<b>12</b>
<b>5 - DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LEUR ÉVOLUTION EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET / ÉVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET .....</b>	<b>13</b>
<b>6 - SÉQUENCE « ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER » (ERC).....</b>	<b>16</b>
<b>7 - VULNÉRABILITÉ DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....</b>	<b>29</b>
<b>8 - VULNÉRABILITÉ DU PROJET À DES RISQUES D'ACCIDENTS OU DE CATASTROPHES MAJEURS .....</b>	<b>30</b>
<b>9 - ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVÉS.....</b>	<b>31</b>
<b>10 - COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION.....</b>	<b>32</b>
<b>11 - POSITIONNEMENT DU PROJET VIS-À-VIS DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX INSTALLATIONS DITES « IED ».....</b>	<b>33</b>
<b>11.1 - Meilleures techniques disponibles .....</b>	<b>33</b>
<b>11.2 - Rapport de base.....</b>	<b>33</b>
<b>12 - CONCLUSION.....</b>	<b>34</b>

## RÉFÉRENCES

---

### Liste des figures

Figure 1 : localisation du projet sur l'Écopôle AGORA.....	6
Figure 2 : zone d'étude – plan de situation au 1/25 000 <sup>ème</sup> .....	8

### Liste des tableaux

Tableau 1 : échelle de hiérarchisation des enjeux environnementaux.....	7
Tableau 2 : synthèse et hiérarchisation des enjeux.....	9
Tableau 3 : évolution des aspects pertinents de l'état initial de l'environnement .....	13
Tableau 4 : mesures d'évitement mises en œuvre.....	16
Tableau 5 : échelle de hiérarchisation des niveaux d'incidence .....	16
Tableau 6 : synthèse des incidences et mesures associées en phase travaux .....	17
Tableau 7 : synthèse des incidences et mesures associées en phase exploitation .....	22
Tableau 8 : coût des mesures en phase travaux.....	28
Tableau 9 : coût des mesures en phase d'exploitation.....	28

# 1 - INTRODUCTION

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale est réalisé conformément à la section 2 du chapitre unique du titre VIII du livre 1er de la partie réglementaire du Code de l'environnement.

Il comporte les informations requises réparties selon les différentes étapes de la procédure de dépôt dématérialisée, conformément au *Guide de préparation de la téléprocédure de demande d'autorisation environnementale, version 1.04 du 1<sup>er</sup> juillet 2023* :

- Étape 1 : Type de demande ;
- Étape 2 : Identification du pétitionnaire ;
- Étape 3 : Description du projet ;
- Étape 4 : Localisation ;
- Étape 5 : Activités ;
- **Étape 6 : Étude d'impact / d'incidence ;**
- Étape 7 : Autres pièces/études ;
- Étape 8 : Plans ;
- Étape 9 : Récapitulatif.

**Le présent document constitue le résumé non technique de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale et sera déposé lors de l'étape 6 de la téléprocédure.**

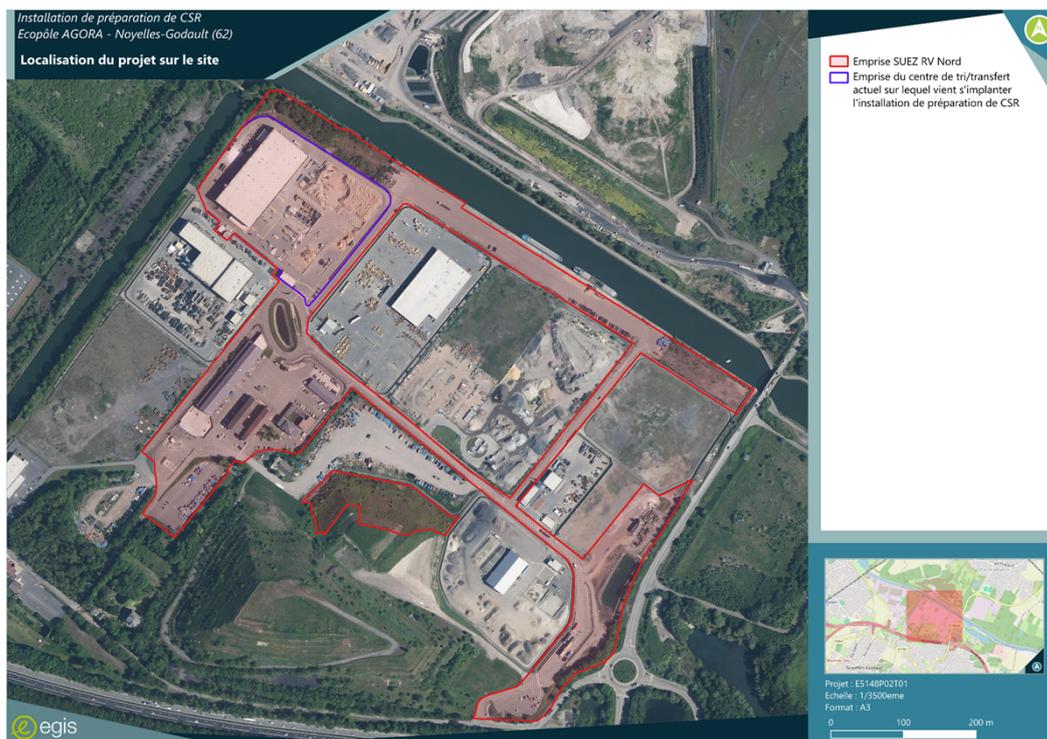
## 2 - DESCRIPTION DU PROJET

**Le projet d'installation de préparation de combustible solide de récupération (CSR), porté par SUEZ RV Nord, entité du groupe SUEZ, vient s'implanter sur l'Écopôle AGORA à Noyelles-Godault,** plateforme dédiée à la gestion et à la valorisation des déchets. Cette localisation stratégique permet de bénéficier des infrastructures existantes et de minimiser l'impact environnemental grâce à une gestion optimisée des flux de déchets.

SUEZ, entreprise spécialisée dans la gestion des ressources et des déchets, a pour objectif de développer des solutions durables pour la valorisation des déchets, contribuant ainsi à l'économie circulaire.

Le projet vise à répondre à la demande croissante de solutions de valorisation des déchets en produisant du CSR, un combustible solide alternatif utilisé dans les cimenteries, les centrales électriques et les chaufferies. Ce projet s'inscrit dans une démarche de réduction des déchets enfouis et de promotion des énergies renouvelables. **Il est ainsi prévu de traiter 100 000 tonnes de déchets non dangereux par an pour produire 75 000 tonnes de CSR.**

Les installations du projet viennent s'intégrer dans le périmètre du centre de tri/transfert actuellement exploité par SUEZ RV Nord sur l'Écopôle AGORA : les activités du centre de tri/transfert se poursuivront en parallèle de la nouvelle activité de production de CSR. Le procédé de production de CSR met en œuvre des opérations de type traitement mécanique sur les déchets non dangereux (tri à la pelle, broyage, criblage, etc.).



**FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET SUR L'ÉCOPÔLE AGORA**

Source : Egis, SUEZ

Les résidus générés par les installations incluent des déchets dangereux (huiles usagées, conteneurs de produits dangereux) et non dangereux (emballages, matériaux non souillés). Les émissions comprennent des rejets aqueux (eaux usées domestiques) et atmosphériques (poussières). Les mesures de réduction des émissions sont intégrées dans le projet.

Le coût du projet est estimé à 10 millions d'euros. En cas de cessation d'activité, SUEZ RV Nord s'engage à démanteler les équipements, traiter les installations, éliminer les produits, et réhabiliter le site selon les réglementations en vigueur pour assurer une remise en état sécurisée et compatible avec une activité industrielle future.

### 3 - ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET

Ce chapitre a pour objectifs de présenter, conformément au 3° et au 4° de l'article R. 122-5 II du Code de l'environnement :

*3° Une description des aspects pertinents de l'état initial de l'environnement, [...]*

*4° Une description des facteurs [...] susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet : la population, la santé humaine, la biodiversité, les terres, le sol, l'eau, l'air, le climat, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris les aspects architecturaux et archéologiques, et le paysage*

L'analyse de l'état actuel de l'environnement et des facteurs susceptibles d'être affectés donne lieu à la détermination pour chaque thématique abordée d'un enjeu environnemental associé.

La notion d'enjeu traduit la valeur que représente une portion de territoire ou milieu au regard de préoccupations patrimoniales, culturelles, esthétiques, monétaires ou techniques, compte tenu de son état actuel ou prévisible.

Les enjeux environnementaux sont susceptibles, suivant les caractéristiques du milieu décrit, de ne concerner la zone d'étude que ponctuellement. De cette manière, le niveau d'enjeu est donc en partie fonction de la superficie de l'enjeu, mais également de la présence de zones particulières (établissements sensibles par exemple), d'un patrimoine existant (naturel, historique, etc.), ou des caractéristiques du sous-sol.

Les enjeux environnementaux sont classés selon l'échelle présentée dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU 1 : ÉCHELLE DE HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

ENJEU	DÉFINITION
<b>Fort</b>	L'enjeu est tel que le projet peut être incompatible avec un contexte local existant cumulé à de fortes contraintes environnementales (à titre d'exemple : incompatibilité avec les documents d'urbanisme et de planification, non-respect des prescriptions des plans de prévention tels que PPRI et PPRT, etc.) et présenter des blocages sur le plan procédural.
<b>Modéré</b>	L'enjeu est tel qu'il peut remettre en cause le projet sur le plan technique et sur le plan procédural sans présenter pour autant un risque de blocage (sur le plan technique par exemple, les solutions d'ingénierie particulières sont adaptées à la contrainte).
<b>Faible</b>	L'enjeu a été pris en compte, mais ne présente pas un facteur de blocage.
<b>Absence d'enjeu</b>	-

Afin de déterminer des enjeux proportionnés en relation avec l'emplacement géographique du site retenu pour l'implantation du projet, trois espaces d'influence sont délimités, à savoir :

- le **site d'implantation** du projet, délimité par ses limites de propriété ;
- l'**environnement immédiat** du projet qui correspond au dixième du rayon d'affichage de 3 kilomètres par rapport à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Il s'agit donc ici d'un rayon de **300 mètres** autour du site ;
- la **zone d'étude**, avec un rayon de **3 kilomètres** autour du site. Cette distance correspond au rayon d'affichage associé aux activités soumises à autorisation au titre de la rubrique 3532.

La définition de la zone d'étude tient compte de la sensibilité des milieux étudiés, du rayon d'affichage de 3 kilomètres et des espaces susceptibles d'être influencés par le projet. Ces trois espaces d'influence sont présentés page suivante sur le plan de situation au 1/25 000<sup>ème</sup>.



**FIGURE 2 : ZONE D'ÉTUDE – PLAN DE SITUATION AU 1/25 000<sup>ÈME</sup>**

Source : Egis, avril 2025

Les enjeux environnementaux déterminés lors de l'analyse de l'état initial et des facteurs susceptibles d'être affectés par le projet sont présentés dans le tableau de synthèse suivant.

**TABLEAU 2 : SYNTHÈSE ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX**

FACTEUR	THÉMATIQUE	ENJEU RETENU	JUSTIFICATION / COMMENTAIRE
<b>Population et santé humaine</b>	<b>Population</b>	<b>Faible</b>	La densité de population est faible autour de l'emprise du projet.
	<b>Emploi</b>	<b>Absence d'enjeu</b>	La zone d'étude ne présente pas d'enjeu environnemental particulier associé à l'emploi.
	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Modéré</b>	L'interprétation de l'état de milieux conclut à l'incompatibilité des milieux avec les usages.
	<b>Ambiance acoustique</b>	<b>Faible</b>	Les axes routiers tels que l'A21 et la D160E2 couvrent acoustiquement de manière générale l'activité du site.
	<b>Émissions lumineuses</b>	<b>Faible</b>	Le projet est implanté dans une zone déjà éclairée de nuit du fait des habitations et activités industrielles alentours.
	<b>Radiations</b>	<b>Modéré</b>	La commune de Noyelles-Godault est classée à potentiel radon de catégorie 2/3.
	<b>Odeurs</b>	<b>Absence d'enjeu</b>	Aucune source génératrice d'odeur n'a été mise en évidence dans la zone d'implantation du projet.
	<b>ERP et équipements sensibles</b>	<b>Modéré</b>	Beaucoup d'établissements recevant du public et équipements sensibles, notamment des établissements d'enseignement, sont présents dans la zone d'étude du site.
	<b>Sites et sols pollués</b>	<b>Modéré</b>	Le projet vient s'implanter sur l'Écopôle AGORA, site de valorisation des déchets créé lors de la reconversion de l'ancien site Metaleurop très lourdement pollué, au sein du Projet d'Intérêt Général (PIG) instituant la protection des zones situées autour de l'ancien site industriel. Cette implantation génère des contraintes qui devront être prises en compte dès la phase de conception du projet (par exemple : stockages enterrés interdits).
<b>Biodiversité</b>	<b>Espaces inventoriés et protégés</b>	<b>Faible</b>	Très peu d'espaces naturels protégés se trouvent dans le périmètre de la zone d'étude. Une seule ZNIEFF de type I est présente en face du site, sur l'autre rive du canal de la Deûle.
	<b>Continuités écologiques</b>	<b>Faible</b>	Un corridor potentiel de continuité écologique minier traverse la zone d'étude mais il ne traverse pas l'emprise du site.
	<b>Inventaire faune / flore</b>	<b>Faible</b>	Les enjeux faunes et flores sont faibles pour la très grande majorité du site. Aucune plante, hormis de l'Arbre à papillons (Espèce Exotique Envahissante), n'a été vu dans les parties bétonnées.

FACTEUR	THÉMATIQUE	ENJEU RETENU	JUSTIFICATION / COMMENTAIRE
<b>Terres, sol, eaux, climat</b>	<b>Topographie</b>	<b>Absence d'enjeu</b>	L'emprise du projet se situe sur une topographie de type plaine.
	<b>Pédologie</b>	<b>Absence d'enjeu</b>	L'emprise du projet n'est pas sujet à un enjeu pédologique.
	<b>Géologie</b>	<b>Absence d'enjeu</b>	La zone d'étude ne présente pas d'enjeu lié à la géologie et géotechnique.
	<b>Eaux souterraines</b>	<b>Faible</b>	L'état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines sont qualifiés de « bon » à « médiocre » dans la zone du site. L'étude de vulnérabilité menée dans le cadre du rapport de base a conclu quant au caractère <b>peu sensible</b> des eaux souterraines superficielles, en l'absence d'usage sensible de la nappe en aval hydraulique du site (ensemble des captages sensibles situés en amont hydraulique) et au caractère <b>vulnérable</b> de la nappe en raison de sa profondeur (5 à 10 mètres au droit du site) et des terrains sus-jacents perméables.
	<b>Eaux superficielles</b>	<b>Modéré</b>	L'état chimique et écologique des masses d'eau superficielles dans la zone du site est qualifié de « médiocre » à « mauvais ».
	<b>Zones humides</b>	<b>Absence d'enjeu</b>	Le terrain du site d'implantation ne comporte pas de zones humides. La zone d'étude comporte certaines zones humides avérées et zones à dominantes humides.
	<b>Climat</b>	<b>Modéré</b>	Le climat local de la zone d'étude ne présente pas d'enjeux particuliers. L'urgence climatique actuelle et globale liée aux émissions de gaz à effet de serre rend l'enjeu environnemental associé au climat modéré à l'échelle du projet.
	<b>Potentiel en énergies renouvelables</b>	<b>Faible</b>	La zone d'étude présente un potentiel intéressant en ce qui concerne la géothermie, le gisement éolien et le potentiel photovoltaïque.
<b>Biens matériels et activités</b>	<b>Occupation du sol</b>	<b>Faible</b>	La zone d'étude du site est majoritairement constituée de tissu urbain discontinu. Le projet vient s'implanter dans une zone dédiée aux activités industrielles ou commerciales ou aux installations publiques.
	<b>Habitat et logements</b>	<b>Absence d'enjeu</b>	L'environnement immédiat du projet ne comporte pas d'enjeu lié aux habitations et logements.
	<b>Infrastructures et déplacement</b>	<b>Absence d'enjeu</b>	L'environnement immédiat du projet ne comporte pas d'enjeu particulier lié à la présence d'infrastructures de transport et de modes de déplacement.
	<b>Réseaux</b>	<b>Absence d'enjeu</b>	L'emprise du site est à distance des réseaux de transport d'électricité et de matières dangereuses.

FACTEUR	THÉMATIQUE	ENJEU RETENU	JUSTIFICATION / COMMENTAIRE
	<b>Gestion des déchets</b>	<b>Faible</b>	L'enjeu est considéré comme faible puisque la prise en compte des enjeux environnementaux liés à la prévention et à la gestion des déchets ne présente pas de difficultés particulières.
	<b>Contexte foncier</b>	<b>Absence d'enjeu</b>	Le contexte foncier de l'environnement immédiat du projet ne présente pas d'enjeu particulier.
	<b>Activités économiques</b>	<b>Absence d'enjeu</b>	La zone d'étude ne présente pas d'enjeu particulier en ce qui concerne l'activité économique.
	<b>Tourisme et loisirs</b>	<b>Absence d'enjeu</b>	La zone d'étude ne présente pas d'enjeu particulier en ce qui concerne le tourisme et les loisirs.
	<b>Urbanisme et planification urbaine</b>	<b>Absence d'enjeu</b>	La zone d'étude ne présente pas d'enjeu particulier en ce qui concerne l'urbanisme et la planification urbaine.
<b>Risques</b>	<b>Risques naturels</b>	<b>Modéré</b>	L'environnement immédiat du projet se situe dans un territoire concerné par plusieurs types de risques naturels, la plupart du temps de faible ampleur. Certains sont néanmoins susceptibles de se manifester avec une intensité forte, comme la probabilité d'inondation par remonté de nappe.
	<b>Risques technologiques</b>	<b>Faible</b>	De nombreux sites industriels non-SEVESO sont présents dans la zone d'étude
<b>Paysage et patrimoine</b>	<b>Paysage</b>	<b>Faible</b>	
	<b>Patrimoine archéologique</b>	<b>Absence d'enjeu</b>	Aucune zone d'intérêt archéologique ne se trouve à proximité de la zone d'étude.
	<b>Patrimoine historique et culturel</b>	<b>Faible</b>	Plusieurs sites et monuments d'intérêt patrimonial se situent dans la zone d'étude.
	<b>Sites patrimoniaux remarquables</b>	<b>Absence d'enjeu</b>	Aucun site patrimonial remarquable ne se situe dans la zone d'étude du site.

## **4 - DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ÉTUDIÉES ET JUSTIFICATION DU CHOIX DE LA SOLUTION RETENUE**

Le projet de centre de préparation de combustible d'AGORA est lié au développement de la filière de production et valorisation du nouveau combustible à partir de déchets non dangereux, non recyclables, traités jusqu'aujourd'hui en stockage.

Le choix du site de Noyelles-Godault a été privilégié en raison de plusieurs facteurs :

- proximité des sources de déchets : le site est situé à proximité des sources de déchets industriels et commerciaux, réduisant ainsi les coûts et impacts environnementaux liés au transport ;
- existence d'infrastructures : la présence d'infrastructures existantes facilite l'implantation du projet et minimise les travaux nécessaires ;
- contexte industriel approprié : le site est déjà dédié à des activités industrielles, ce qui limite les impacts négatifs sur les zones résidentielles et naturelles.

L'implantation de l'installation de préparation de CSR sur l'Écopôle AGORA répond au besoin de développement de la filière CSR au sein de la région Hauts-de-France.

## 5 - DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LEUR ÉVOLUTION EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET / ÉVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Conformément à l'article R122-5 §II-3° du Code de l'environnement, ce chapitre a pour but de présenter une description des aspects pertinents de l'état initial de l'environnement et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet / évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet. Pour que cette évolution soit comparable avec l'évolution de l'état initial de l'environnement avec mise en œuvre du projet (soit 5 à 10 ans après la mise en service), l'échéance considérée doit être la même pour les deux scénarios. En ce sens, l'échéance retenue ici est donc l'horizon 2030-2035.

L'emplacement retenu pour le projet de centre de préparation de combustible en l'absence de mise en œuvre du projet est supposé :

- rester en l'état, SUEZ RV Nord y poursuivant ses activités telles qu'autorisées actuellement ;
- soit, tout en restant occupé par SUEZ RV Nord, faire l'objet d'un réaménagement pour accueillir une nouvelle activité de cet industriel.

Dans tous les cas, la vocation industrielle et économique du terrain demeure.

Le tableau ci-après présente les aspects pertinents de l'état initial de l'environnement et leur évolution en cas de mise en œuvre du projet et en l'absence de mise en œuvre du projet.

**TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

FACTEUR	THÉMATIQUE	ÉVOLUTION	
		EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
Population et santé humaine	<b>Population</b>	Pas d'influence significative du centre de préparation de combustible sur la population de par la nature du projet : continuité de la situation existante.	Continuité de la situation existante.
	<b>Emploi</b>	Création d'une trentaine d'emplois directs et pérennisation des emplois existants sur le site de TEREOS à Origny-Sainte-Benoite.	Pérennité de l'activité du centre de tri exploité par SUEZ RV Nord.
	<b>Qualité de l'air</b>	Pas d'influence significative du centre de préparation de combustible sur la qualité de l'air.	Continuité de la situation existante.
	<b>Ambiance acoustique</b>	Respect par le centre de préparation de combustible de la réglementation en vigueur : continuité de la situation existante	Continuité de la situation existante
	<b>Émissions lumineuses</b>	Implantation sur un site industriel existant : continuité de la situation existante	Continuité de la situation existante.
	<b>Radiations</b>	Pas d'influence du centre de préparation de combustible par rapport aux radiations de par la nature du projet : continuité de la situation existante.	Continuité de la situation existante.

FACTEUR	THÉMATIQUE	ÉVOLUTION	
		EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
	<b>Odeurs</b>	Pas d'influence du centre de préparation de combustible par rapport à la génération d'odeurs de par la nature du projet : continuité de la situation existante.	Continuité de la situation existante.
	<b>ERP et équipements sensibles</b>	Pas d'influence du centre de préparation de combustible par rapport aux ERP et équipements sensibles de par la nature du projet : continuité de la situation existante.	Continuité de la situation existante.
	<b>Sites et sols pollués</b>	Réalisation d'un rapport de base. Protection des sols et de la nappe des activités du centre de préparation de combustible. Continuité de la situation existante.	Continuité de la situation existante.
	<b>Biodiversité</b>	Continuité de la situation existante.	Continuité de la situation existante.
<b>Terres, sol, eaux, climat</b>	<b>Climat</b>	Émissions de gaz à effet de serre évitées par l'utilisation de combustible solide de récupération pour les industries en demande de la région.	Continuité de la situation existante.
	<b>Topographie</b>	Continuité de la situation existante : le projet n'implique pas de modification de la topographie du site existant.	Continuité de la situation existante.
	<b>Pédologie</b>	Continuité de la situation existante : le centre vient s'implanter sur un terrain actuellement artificialisé.	Continuité de la situation existante.
	<b>Géologie et géotechnique</b>	Continuité de la situation existante : le centre vient s'implanter sur un terrain déjà construit.	Continuité de la situation existante.
	<b>Eaux souterraines</b>	Continuité de la situation existante : la mise en œuvre du projet se fera sans modifications de la dalle accueillant les activités du site actuel.	Continuité de la situation existante.
	<b>Eaux superficielles</b>	Continuité de la situation existante : le principe de gestion des eaux pluviales au niveau du centre de préparation de combustible s'intègre au système de gestion actuel.	Continuité de la situation existante.

FACTEUR	THÉMATIQUE	ÉVOLUTION	
		EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
	<b>Zones humides</b>	Sans objet.	
	<b>Potentiel en énergies renouvelables</b>	Sans objet.	
<b>Biens matériels et activités</b>	<b>Occupation du sol</b>	Implantation du projet sur une emprise actuellement occupée par SUEZ.	Continuité de la situation existante.
	<b>Habitat et logements</b>	Sans objet.	
	<b>Infrastructures et déplacement</b>	Flux de poids-lourds générés par le fonctionnement du centre de préparation de combustible : augmentation non significative du trafic routier.	Continuité de la situation existante.
	<b>Réseaux</b>	Continuité de la situation existante : le centre vient s'implanter sur un terrain déjà viabilisé.	Continuité de la situation existante.
	<b>Gestion des déchets</b>	Flux de déchets générés par le fonctionnement du centre de préparation de combustible.	Continuité de la situation existante.
	<b>Contexte foncier</b>	Continuité de la situation existante.	Continuité de la situation existante.
	<b>Activités économiques</b>	Création d'une trentaine d'emplois directs et pérennisation des emplois existants sur le site de TEREOS à Origny-Sainte-Benoite.	Pérennité de l'activité du centre de tri exploité par SUEZ RV Nord.
	<b>Tourisme et loisirs</b>	Sans objet.	
	<b>Urbanisme et planification urbaine</b>	Projet conforme à la planification urbaine.	Continuité de la situation existante.
<b>Risques</b>	<b>Risques naturels</b>	Continuité de la situation existante.	Continuité de la situation existante.
	<b>Risques technologiques</b>	La mise en œuvre du projet modifie la configuration des stockages de matières combustibles et par conséquent les zones d'effet dangereux associées.	Continuité de la situation existante.
<b>Paysage et patrimoine</b>	<b>Paysage</b>	Mise en œuvre de l'auvent du stockage de balles extérieur.	Continuité de la situation existante.
	<b>Patrimoine archéologique</b>	Sans objet.	
	<b>Patrimoine historique et culturel</b>	Sans objet.	
	<b>Sites patrimoniaux remarquables</b>	Sans objet.	

## 6 - SÉQUENCE « ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER » (ERC)

Le présent chapitre s'attache à résumer la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) développée dans les chapitres 6 et 7 de l'étude d'impact.

Pour mémoire, la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

La mise en œuvre de l'**évitement** pour le projet a principalement porté sur le choix du site d'implantation du projet.

**TABLEAU 4 : MESURES D'ÉVITEMENT MISES EN ŒUVRE**

TYPE DE MESURE	PHASE DU PROJET	INTITULÉ DE LA MESURE
Évitement « amont »	Phase de conception	Choix d'implantation du projet
Évitement technique	Phase d'exploitation	Imperméabilisation des zones où sont susceptibles d'être présentes des matières dangereuses polluantes

Les incidences notables du projet et des travaux avant mise en œuvre de mesures de réduction ont ensuite été étudiées pour chacun des facteurs identifiés dans le cadre de l'état initial de l'étude d'impact. Un **niveau d'incidence** a été établi sur la base de l'échelle de hiérarchisation présentée ci-après.

**TABLEAU 5 : ÉCHELLE DE HIÉRARCHISATION DES NIVEAUX D'INCIDENCE**

INCIDENCE	DÉFINITION
<b>Forte</b>	Au regard de l'enjeu environnemental identifié et de la quantification de l'effet, la mise en œuvre du projet entraînerait des conséquences très significatives sur l'environnement et dès lors non acceptables en l'état.
<b>Moyenne</b>	Au regard de l'enjeu environnemental identifié et de la quantification de l'effet, la mise en œuvre du projet entraînerait des conséquences significatives sur l'environnement et dès lors non acceptables en l'état.
<b>Faible</b>	Au regard de l'enjeu environnemental identifié et de la quantification de l'effet, la mise en œuvre du projet entraînerait des conséquences peu significatives sur l'environnement et dès lors acceptables en l'état.
<b>Nul à négligeable</b>	Au regard de l'enjeu environnemental identifié et de la quantification de l'effet, la mise en œuvre du projet n'entraînerait pas de conséquences sur l'environnement.
<b>Positive</b>	Au regard de l'enjeu environnemental identifié et de la quantification de l'effet, la mise en œuvre du projet aurait une contribution positive à l'environnement.

Cette analyse a conduit à la **définition de mesures de réduction**, l'objectif étant de pouvoir atteindre grâce à ces mesures un **niveau d'incidence résiduel** faible, voire nul à négligeable.

Les tableaux pages suivantes synthétisent pour la phase travaux et la phase d'exploitation et vis-à-vis de chaque thématique les incidences initiales du projet, les mesures mises en œuvre et le niveau d'incidence résiduelle atteint.

Le projet n'engendre pas d'incidences telles que la mise en œuvre de mesures de compensation s'avère nécessaire.

**TABLEAU 6 : SYNTHÈSE DES INCIDENCES ET MESURES ASSOCIÉES EN PHASE TRAVAUX**

FACTEUR	THÉMATIQUE	ENJEU RETENU	INCIDENCE INITIALE	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	INCIDENCE RÉSIDUELLE	MESURES DE COMPENSATION	AUTRES MESURES
Population et santé humaine	Population	Faible	Nulle à négligeable	-	-	-	-
	Emploi	Absence d'enjeu	Positive	-	-	-	-
	Qualité de l'air	Modéré	Faible	<b>Mesures de réduction</b> Bâchage des camions de produits pulvérulents. Engins et véhicules répondant aux dernières normes environnementales en vigueur et correctement maintenus et contrôlés.	Nulle à négligeable	-	-
	Ambiance acoustique et vibrations	Faible	Faible	<b>Mesures de réduction</b> Définition et planification des horaires des activités bruyantes en fonction de la sensibilité du voisinage et des exigences des règlements d'aménagement de la zone. Information des riverains (durée des travaux, horaires de chantier). Utilisation conforme du matériel de chantier, maintenance de ce dernier. Organisation du trafic et du plan de chantier de manière à réduire les nuisances sonores dues aux livraisons de matériels et aux signaux de recul des engins. Mise en œuvre de techniques de construction limitant les nuisances sonores.	Nulle à négligeable	-	-
	Émissions lumineuses	Faible	Faible	<b>Mesures de réduction</b> Respect de la réglementation en vigueur concernant les horaires de chantier.	Nulle à négligeable	-	-
	Radiations	Modéré	Sans objet.				
	Odeurs	Absence d'enjeu	Sans objet.				

FACTEUR	THÉMATIQUE	ENJEU RETENU	INCIDENCE INITIALE	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	INCIDENCE RÉSIDUELLE	MESURES DE COMPENSATION	AUTRES MESURES
	ERP et équipements sensibles	Modéré	Nulle à négligeable	-	-	-	-
	Sites et sols pollués	Modéré	Nulle à négligeable	<p><b>Mesures d'évitement</b>                      Dalle béton existante du centre de tri.                      Produits polluants sur rétentions adaptées.</p> <p><b>Mesures de réduction</b>                      Contrôle régulier des engins de chantier.                      Stationnement des engins hors des périodes d'utilisation sur zone dédiée bétonnée étanche.                      Utilisation de la station d'épuration du site pour les eaux de la zone de stationnement et l'aire de lavage.                      Mise à disposition des fiches de données de sécurité produits.                      Élaboration et application d'une procédure d'intervention d'urgence en cas de déversement accidentel.</p>	Nulle à négligeable	-	-
	Santé humaine	-	Nulle à négligeable	-	-	-	-
Biodiversité	Espaces inventoriés et protégés	Faible	Sans objet.				
	Continuités écologiques	Faible	Sans objet.				
	Inventaire faune / flore	Faible	Sans objet.				
Terr es,	Terres, sol – topographie	Absence d'enjeu	Sans objet.				

FACTEUR	THÉMATIQUE	ENJEU RETENU	INCIDENCE INITIALE	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	INCIDENCE RÉSIDUELLE	MESURES DE COMPENSATION	AUTRES MESURES
	Terres, sol – pédologie	Absence d'enjeu					
	Terres, sol – géologie et géotechnique	Absence d'enjeu					
	Eau – eaux souterraines	Faible	Moyenne	<p><i>Consommation en eau</i>  <b>Mesures de réduction</b>                      Sensibilisation des personnels.                      Mise en place de compteurs avec relevé et suivi des consommations zone par zone.</p> <p><i>Rejets aqueux</i>  <b>Mesures de réduction</b>                      Traitement sur site des eaux de lavage engins et toupies béton.                      Prise en charge des eaux usées de la base vie par la station d'épuration du site.</p>	Faible		
	Eau – eaux superficielles	Modéré					
	Zones humides	Absence d'enjeu	Sans objet.				
	Climat	Modéré	Faible	<p><b>Mesures de réduction</b>                      Réutilisation des matériaux <i>in situ</i> (lorsque possible).                      Mise en œuvre de bungalows économes.                      Sensibilisation des personnels.                      Utilisation d'équipements économes en énergie.                      Mise en place de compteurs avec relevé et suivi des consommations zone par zone.                      Calcul au plus juste des quantités nécessaires lors des commandes.                      Engins et véhicules répondant aux dernières normes environnementales en vigueur et correctement maintenus et contrôlés.</p>	Nulle à négligeable	-	-

FACTEUR	THÉMATIQUE	ENJEU RETENU	INCIDENCE INITIALE	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	INCIDENCE RÉSIDUELLE	MESURES DE COMPENSATION	AUTRES MESURES
	Potentiel en énergies renouvelables	Faible	Sans objet.				
Biens matériels et activités	Occupation du sol	Faible	Sans objet.				
	Habitat et logements	Absence d'enjeu	Sans objet.				
	Infrastructures et déplacement	Absence d'enjeu	Faible	<b>Mesures de réduction</b> Optimisation des approvisionnements. Choix de la solution la moins contraignante pour le trafic local en cas de modification provisoire de la voirie.	Nulle à négligeable	-	-
	Réseaux	Absence d'enjeu	Sans objet.				
	Gestion des déchets	Faible	Moyenne	<b>Mesures de réduction</b> Mesures de réduction à la source du volume de déchets produits. <b>Mesures de gestion</b> Tri des déchets à la source. Stockage des déchets dangereux sur une zone dédiée imperméabilisée et à l'abri des intempéries, stockage des déchets dangereux liquide sur bacs de rétention. Recyclage, valorisation par filière de traitement spécialisée, etc. Choix de prestataires agréés pour la récolte des déchets et l'élimination. Suivi de l'élimination des déchets (registre et BSD).	Faible	-	-
	Contexte foncier	Absence d'enjeu	Sans objet.				
	Activités économiques	Absence d'enjeu	Positive	-	-	-	-

FACTEUR	THÉMATIQUE	ENJEU RETENU	INCIDENCE INITIALE	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	INCIDENCE RÉSIDUELLE	MESURES DE COMPENSATION	AUTRES MESURES
	Tourisme et loisirs	Absence d'enjeu	Nulle à négligeable	-	-	-	-
	Urbanisme et planification urbaine	Absence d'enjeu	Sans objet.				
Risques	Risques naturels / Effets du projet sur les risques naturels	Modéré	Sans objet.				
	Risques naturels / Vulnérabilité du projet vis-à-vis des risques naturels		Moyenne	L'aggravation potentielle des conséquences de la concrétisation des risques naturels concernant l'aire d'étude par le rejet accidentel de substances polluantes dans l'environnement est maîtrisée grâce aux mesures suivantes : <b>Mesures d'évitement</b> Réduction au minimum nécessaire pour le bon déroulement du chantier des quantités de fluides dangereux pour l'environnement. Dalle béton existante du centre de tri. <b>Mesures de réduction</b> Possibilité d'arrimage au sol rapide en cas de besoin des entreposages de matériel. <b>Mesure de surveillance</b> Souscription d'un abonnement à un service d'alerte météorologique de façon à pouvoir sécuriser le chantier à l'approche d'intempéries.	Faible	-	-
	Risques technologiques	Faible	Sans objet.				
Pay sag	Paysage	Faible	Nulle à négligeable	-	-	-	-

FACTEUR	THÉMATIQUE	ENJEU RETENU	INCIDENCE INITIALE	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	INCIDENCE RÉSIDUELLE	MESURES DE COMPENSATION	AUTRES MESURES
	Patrimoine archéologique	Absence d'enjeu			Sans objet.		
	Patrimoine historique et culturel	Faible			Sans objet.		
	Sites patrimoniaux remarquables	Absence d'enjeu			Sans objet.		

**TABLEAU 7 : SYNTHÈSE DES INCIDENCES ET MESURES ASSOCIÉES EN PHASE EXPLOITATION**

FACTEUR	THÉMATIQUE	ENJEU RETENU	INCIDENCE INITIALE	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	INCIDENCE RÉSIDUELLE	MESURES DE COMPENSATION	AUTRES MESURES
Population et santé humaine	Population	Faible	Nulle à négligeable	-	-	-	-
	Emploi	Absence d'enjeu	Positive	-	-	-	-
	Qualité de l'air – émissions canalisées	Modéré	Moyenne	<b>Mesures de réduction</b> Mise en œuvre d'un système de traitement d'air adapté (aspiration localisée sur les machines potentiellement génératrices de poussières).	<b>Nulle à négligeable</b>	-	-
	Qualité de l'air – émissions diffuses	Modéré	Moyenne	<b>Mesures de réduction</b> Imposition contractuelle faite aux transporteurs pour disposer de véhicules récents et correctement entretenus.	<b>Nulle à négligeable</b>	-	-
	Ambiance acoustique – émergences	Faible	Nulle à négligeable	-	-	-	-

FACTEUR	THÉMATIQUE	ENJEU RETENU	INCIDENCE INITIALE	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	INCIDENCE RÉSIDUELLE	MESURES DE COMPENSATION	AUTRES MESURES
	<b>Ambiance acoustique – limite de propriété</b>	Faible	Moyenne	<b>Mesures de réduction</b> Capotage acoustique assurant une atténuation d'environ 15 dB ou bien la sélection d'un matériel moins bruyant pour la pelle mécanique utilisée à l'arrière du bâtiment	<b>Nulle à négligeable</b>	-	-
	<b>Vibrations</b>	Faible	Faible	<b>Mesures de réduction</b> Utilisation de systèmes de désolidarisation des structures porteuses pour les équipements vibrants.	<b>Nulle à négligeable</b>	-	-
	<b>Émissions lumineuses</b>	Faible	Voir incidence résiduelle	<b>Mesures de réduction</b> Éclairage limité aux stricts besoins de l'exploitation durant les phases de fonctionnement nocturne. En dehors des horaires d'ouverture, éclairage réduit et limité au strict besoin de surveillance du site.	<b>Faible</b>	-	-
	<b>Radiations</b>	Modéré	Sans objet.				
	<b>Odeurs</b>	Absence d'enjeu	Nulle à négligeable	-	-	-	-
	<b>ERP et équipements sensibles</b>	Modéré	Nulle à négligeable	-	-	-	-
	<b>Sites et sols pollués</b>	Modéré	Nulle à négligeable	<b>Mesures d'évitement</b> Étanchéification des zones d'activités du centre de préparation de combustible <b>Mesures de réduction</b> Stockage des matières polluantes liquides sur rétentions adaptées, cuve de stockage GNR double paroi Dépotage des produits sur aire bétonnée disposant d'une fosse de rétention Procédure en cas de déversement accidentel	-	-	-
	<b>Santé humaine</b>	Non traité	Nulle à négligeable	-	-	-	-

FACTEUR	THÉMATIQUE	ENJEU RETENU	INCIDENCE INITIALE	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	INCIDENCE RÉSIDUELLE	MESURES DE COMPENSATION	AUTRES MESURES
Biodiversité	Espaces inventoriés et protégés	Faible	Absence d'incidence identifiée	Sans objet.			
	Continuités écologiques	Faible					
	Inventaire faune/flore	Faible					
Terres, sol, eau et climat	Terres, sol – topographie	Absence d'enjeu	Nulle à négligeable	-	-	-	-
	Terres, sol – pédologie	Absence d'enjeu					
	Terres, sol – géologie et géotechnique	Absence d'enjeu					
	Eau – consommation en eau	Faible	Voir incidence résiduelle	<b>Mesures de réduction</b> Choix d'équipements adaptés pour les besoins tertiaires Mise en œuvre de compteurs d'eau et suivi de consommation	Nulle à négligeable	-	-
	Eau – rejets aqueux	Modéré	Voir incidence résiduelle	<b>Mesures de réduction</b> Les eaux usées sanitaires et eaux de vanne font l'objet d'un traitement en station d'épuration interne avant rejet dans le canal, de même que les eaux pluviales, évacuées vers la station d'épuration pour traitement.	Faible	-	-
	Zones humides	Absence d'enjeu	Sans objet.				
Climat	Modéré	Positive	<b>Mesures de réduction</b> Définition d'une zone de chalandise à l'échelle régionale Utilisation d'engins récents et correctement entretenus Imposition contractuelle faite aux transporteurs pour disposer de véhicules récents et correctement entretenus	-	-	-	

FACTEUR	THÉMATIQUE	ENJEU RETENU	INCIDENCE INITIALE	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	INCIDENCE RÉSIDUELLE	MESURES DE COMPENSATION	AUTRES MESURES
	Potentiel en énergies renouvelables	Faible		Sans objet.			
Biens matériels et activités	Occupation du sol	Faible		Sans objet.			
	Habitat et logements	Absence d'enjeu		Sans objet.			
	Infrastructures et déplacement	Absence d'enjeu	Nulle à négligeable	-	-	-	-
	Réseaux	Absence d'enjeu		Sans objet.			
	Gestion des déchets	Faible	Nulle à négligeable	<p><b>Mesures de réduction</b>                      Choix de solution pour l'approvisionnement de la chaufferie privilégiant le recyclage, la limitation des emballages, l'utilisation d'outils durables.</p> <p><b>Mesures de gestion</b>                      Tri des déchets à la source.                      Stockage des déchets dans des zones dédiées imperméabilisées et à l'abri des intempéries.                      Recyclage, valorisation par filière de traitement spécialisée.                      Choix de prestataires agréés pour la récolte des déchets et l'élimination.                      Suivi de l'élimination des déchets (registre et BSD).</p>	Positive	-	-
	Contexte foncier	Absence d'enjeu		Sans objet.			
	Activités économiques	Absence d'enjeu	Positive	-	-	-	-
	Tourisme et loisirs	Absence d'enjeu	Nulle à négligeable	-	-	-	-

FACTEUR	THÉMATIQUE	ENJEU RETENU	INCIDENCE INITIALE	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	INCIDENCE RÉSIDUELLE	MESURES DE COMPENSATION	AUTRES MESURES
	Urbanisme et planification urbaine	Absence d'enjeu	Sans objet.				
Risques	Risques naturels / Effets du projet sur les risques naturels	Modéré	Sans objet.				
	Risques naturels / Vulnérabilité du projet vis-à-vis des risques naturels		Moyenne	L'aggravation potentielle des conséquences de la concrétisation des risques naturels concernant l'aire d'étude par le rejet accidentel de substances polluantes dans l'environnement est maîtrisée grâce aux mesures suivantes : <b>Mesures d'évitement</b> Réduction au minimum nécessaire pour le bon déroulement de l'exploitation des quantités de fluides dangereux pour l'environnement. Dalle béton existante du centre de tri. <b>Mesures de réduction</b> Possibilité d'arrimage au sol rapide en cas de besoin des entreposages de matériel. <b>Mesure de surveillance</b> Souscription d'un abonnement à un service d'alerte météorologique de façon à pouvoir sécuriser le site à l'approche d'intempéries.	Faible	-	-
	Risques technologiques	Faible	Voir étude de dangers du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.				
Paysage et patrimoine	Paysage	Faible	Faible	<b>Mesures de réduction</b> Préservation des bandes boisées existante au bord du canal de la Deûle et au bord du petit canal perpendiculaire à la Deûle (à l'ouest du site)	Nulle à négligeable	-	-
	Patrimoine archéologique	Absence d'enjeu	Sans objet.				

FACTEUR	THÉMATIQUE	ENJEU RETENU	INCIDENCE INITIALE	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	INCIDENCE RÉSIDUELLE	MESURES DE COMPENSATION	AUTRES MESURES
	<b>Patrimoine historique et culturel</b>	<b>Faible</b>		Sans objet.			
	<b>Sites patrimoniaux remarquables</b>	<b>Absence d'enjeu</b>		Sans objet.			

L'**incidence résiduelle** du projet sur la santé humaine a été analysé dans le cadre d'une **évaluation des risques sanitaires**. Cette étude, portée en annexe 2 de l'étude d'impact, conclut au caractère non préoccupant des émissions atmosphériques du projet pour la santé des populations avoisinant le site.

Les mesures environnementales définies dans le cadre de l'étude d'impact feront l'objet d'un **suivi**.

En phase travaux, les mesures « ERC » feront l'objet de fiches de suivi intégrées de façon cohérente au système de gestion du chantier qui sera mis en place. Ces fiches mentionneront l'intitulé de la mesure et permettront de conserver la trace des éléments s'y rapportant (référence des plans associés, date de mise en œuvre, date de contrôle, etc.).

En phase exploitation, le suivi des mesures « ERC » sera intégré au système de management environnemental et aux documents de suivi d'exploitation mis en place par SUEZ RV Nord.

L'estimation du **coût des mesures environnementales** est présenté dans les tableaux de synthèse ci-dessous.

**TABLEAU 8 : COÛT DES MESURES EN PHASE TRAVAUX**

MESURES EN PHASE TRAVAUX	COÛT APPROXIMATIF
Mesures organisationnelles de prise en compte de l'environnement en phase chantier (coordinateur environnement et coordinateur Santé Sécurité au travail)	65 k€ HT
Système de décantation des laitances	8 k€ HT
Mise en place de bungalows économiques	20 k€ HT

**TABLEAU 9 : COÛT DES MESURES EN PHASE D'EXPLOITATION**

MESURES EN PHASE D'EXPLOITATION	COÛT APPROXIMATIF EN K€ HT
Gestion des eaux usées domestiques et des eaux vannes	Coûts d'exploitation de la STEP existante
Gestion des eaux pluviales	

## **7 - VULNÉRABILITÉ DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le changement climatique se manifeste par une augmentation de la température moyenne mondiale, une hausse du niveau des océans et une fréquence accrue de phénomènes météorologiques intenses. Localement, cela peut entraîner des canicules, des sécheresses, des glissements de terrain, des orages, des inondations, des coulées de boue, de la grêle, de la neige, des vents violents et des tempêtes.

L'installation sera conçue pour fonctionner dans une plage de température attendue dans les Hauts-de-France. Son exploitation sera adaptée voire arrêtée en cas de conditions extrêmes.

En cas de sécheresse, le projet appliquera les mesures de restriction d'eau et en cas de canicule, des mesures de prévention des incendies seront mises en œuvre.

Le site est peu vulnérable aux mouvements de terrain, et des mesures de protection contre la foudre et les intempéries sont prévues.

## **8 - VULNÉRABILITÉ DU PROJET À DES RISQUES D'ACCIDENTS OU DE CATASTROPHES MAJEURS**

L'objectif de ce chapitre est d'identifier les incidences négatives notables du projet sur l'environnement qui pourraient résulter de son éventuelle vulnérabilité à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs.

En d'autres termes, il s'agit de recenser les risques majeurs dont la matérialisation sur les installations du projet de centre de préparation de combustible pourrait entraîner une incidence notable sur l'environnement.

Les risques majeurs sont caractérisés par une faible fréquence et une gravité très importante, pouvant causer de nombreuses victimes et des dommages matériels et environnementaux significatifs. Les principaux types de risques majeurs identifiés sont les risques naturels (inondation, séisme, tempête, *etc.*) et les risques technologiques (nucléaire, industriel, transport de matières dangereuses, *etc.*).

L'analyse de la vulnérabilité du projet vis-à-vis des risques naturels révèle que le site est principalement concerné par les risques d'inondation, de mouvements de terrain, de tempêtes, de grand froid et de séismes. Ces risques présentent un enjeu faible à modéré, et des dispositions constructives adéquates ont été prises pour prévenir les incidences négatives éventuelles.

En ce qui concerne les risques technologiques, l'analyse montre que le projet n'est pas exposé à des risques majeurs d'origine technologique.

Les mesures de prévention et de réduction des risques ont été intégrées dans la conception et la construction du centre de préparation de combustible.

## 9 - ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVÉS

La notion d'effets cumulés recouvre l'addition, dans le temps ou dans l'espace, d'effets directs ou indirects issus d'un ou de plusieurs projets et concernant la même entité (ressources, populations ou communautés humaines ou naturelles, écosystèmes, activités, etc.). Elle inclut aussi la notion de synergie entre effets (l'effet cumulé des projets est plus important que la somme des effets de chacun des projets).

Ce paragraphe concerne l'évaluation du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées, projets tels que définis à l'article R122-5 du Code de l'environnement.

Afin de connaître tous les projets approuvés dont les effets seraient susceptibles de se cumuler avec le projet de centre de préparation de combustible, plusieurs sites ont été consultés :

- les avis émis par la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France pour les projets soumis à étude d'impact <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/hauts-de-France-r22.html> ;
- les avis délibérés de l'Autorité environnementale <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-deliberes-de-l-autorite-environnementale-a331.html> ;
- les avis d'enquêtes publiques dans le département du Pas-de-Calais.

Les projets existants considérés sont les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement ou à autorisation présents dans la zone d'étude. L'effet cumulé du projet avec ces projets existants est pris en compte dans le cadre de l'état initial de l'environnement.

Aucun projet approuvé susceptible de présenter des effets cumulés avec le projet d'implantation d'une installation de préparation de CSR sur l'Écopôle AGORA n'a été identifié.

## 10 - COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION

La conception des installations du projet intègre les prescriptions des documents d'urbanisme et de planification suivants :

■ documents d'urbanisme :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Lens-Liévin-Henin-Carvin,
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du SIVOM des communes de Courcelles-lès-Lens, Dourges, Évin-Malmaison, Leforest et Noyelles-Godault ;

■ documents de planification :

- plans et schémas relatifs à la qualité de l'air :
  - plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de l'Agglo Hénin-Carvin,
  - plan de protection de l'atmosphère (PPA) des départements du Nord et du Pas-de-Calais,
- plans et schémas relatifs à la qualité de l'eau : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie,
- plans et schémas relatifs à la gestion des déchets :
  - plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de la région Hauts-de-France, annexé au SRADDET.

Le projet est compatible avec l'ensemble de ces plans.

## 11 - POSITIONNEMENT DU PROJET VIS-À-VIS DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX INSTALLATIONS DITES « IED »

Le projet d'installation de préparation CSR relève de la directive IED (*Industrial Emissions Directive*).

L'article R.515-59 du Code de l'environnement précise que, pour les demandes d'autorisation environnementale des installations « IED », des compléments à l'étude d'impact portant sur les meilleures techniques disponibles doivent être apportés. Il s'agit notamment d'apporter :

- la description des mesures prévues pour l'application des meilleures techniques disponibles. Cette description complète la description des mesures réductrices et compensatoires ;
- le rapport de base, qui contient les informations nécessaires pour comparer l'état de pollution du sol et des eaux souterraines avec l'état du site d'exploitation lors de la mise à l'arrêt définitif de l'installation.

### 11.1 - Meilleures techniques disponibles

Le fonctionnement de l'installation est comparé avec :

- les meilleures techniques disponibles spécifiques aux installations et activités projetées ;
- les meilleures techniques disponibles transverses.

Cette comparaison positionne les niveaux des rejets par rapport aux niveaux d'émission associés aux meilleures techniques disponibles figurant dans les documents ci-dessus.

Le projet est soumis à la rubrique IED 3532. Le document de référence associé est le **BREF WT – Traitement des déchets**, dont les dispositions ont été transcrites en droit français par L'arrêté du 17 décembre 2019. L'analyse de conformité du projet avec les prescriptions de cet arrêté a été menée dans le cadre du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

Par ailleurs, le fonctionnement des installations du projet a été comparé avec les BREF « transversaux » applicables.

La conception des installations du projet intègre les prescriptions issues de l'arrêté du 17 décembre 2019 et des BREF transversaux applicables.

### 11.2 - Rapport de base

L'analyse menée dans le cadre du rapport de base du projet a consisté à réaliser une étude historique, documentaire et mémorielle (INFOS) par la consultation des administrations, la réalisation d'une visite de site et la consultation des bases de données publiques, ainsi que l'analyse des données environnementales disponibles.

## 12 - CONCLUSION

Le projet intègre la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) dans sa démarche de conception.

Des mesures d'évitement ont permis de sélectionner le site d'implantation présentant le meilleur compromis entre les contraintes environnementales, techniques et de faisabilité.

L'analyse des incidences du projet en l'absence de mesures de réduction, que ce soit pour la phase travaux ou la phase d'exploitation, a permis d'identifier des mesures qui seront développées dans les phases ultérieures de la conception du projet pour une mise en œuvre optimale.

La conception des installations du projet intègre les prescriptions des documents d'urbanisme et de planification applicables, ainsi que les meilleures techniques disponibles.